



LE JOURNAL DE L'EMPLOI

Inégalités. Plus de 50% des étudiants contraints de travailler...

Coincés entre les frais de scolarité et le coût de la vie quotidienne, le pouvoir d'achat des parents en berne et le désir d'autonomie et d'expérience professionnelle, nombre d'étudiants doivent travailler. L'emploi du temps fixé, la chasse au job est lancée. Mais gare aux charges et aux contraintes qui peuvent mettre en péril la réussite!



IMAGES.COM / CORBIS

La dernière étude de l'Observatoire de la vie étudiante (émanation du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, le CNOUS), réalisée en 2010, indique que plus de 50 % des étudiants avaient à l'époque au moins une activité rémunérée au cours de l'année universitaire. Ce sont 4 points de plus qu'en 2006, ce que l'Observatoire explique par le développement des activités professionnelles intégrées aux études (alternance, internat de médecine, etc.). 46,7 % des étudiants déclaraient travailler en dehors des vacances scolaires. En termes de durée, ces activités rémunérées occupaient au moins 6 mois de l'année de 22 % des étudiants, entre 3 et 6 mois pour 12 %, et moins de 3 mois pour 16 % d'entre eux. En moyenne, le temps passé au travail par étudiant était de 67 heures par mois, soit

une quinzaine d'heures par semaine. Pour 68 % des étudiants ayant déclaré une activité rémunérée, celle-ci n'avait pas de rapport avec les études. Or, on estime que les risques d'échouer aux examens se multiplient avec une activité occupant plus d'un mi-temps et non liée à la formation. Pour une même durée, un emploi lié au contenu de la formation va accroître les chances de réussite.

Vocation. Trouver un emploi qui se rapproche de sa vocation professionnelle est donc l'idéal. Mais, à l'exception des stages et des activités intégrés dans les études, trouver un emploi en adéquation avec son parcours professionnel n'est pas chose aisée. L'animation peut, dans certains cas, répondre à cette attente. « J'ai travaillé en centre de loisirs et en colonies

de vacances durant toutes mes études, se rappelle Stéphane, 24 ans, qui entame sa première année de professorat. Ça m'a donné l'expérience des enfants. » Idem avec le soutien scolaire et les cours particuliers. Mais cette concordance d'intérêts reste marginale. D'ailleurs, selon l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante, en 2010, dans moins d'un tiers des cas seulement, les emplois étudiants – stages et contrats en alternance inclus – avaient un lien avec les études. Reste alors à soigner ses horaires. De plus en plus d'entreprises proposent des plannings adaptés aux cours. Aux côtés des classiques baby-sitting, soutien scolaire et garde d'enfants, se sont développés depuis des années les métiers d'accueil (hôte et hôtesse) sur des événements ponctuels. L'hôtellerie-

restauration et le commerce offrent aussi des opportunités. Ils sont intéressés par cette population plutôt malléable, peu regardante et qui accepte plus volontiers les horaires décalés. On croise ainsi beaucoup d'étudiants aux caisses des supermarchés et dans les rayons de grandes boutiques de vêtements, d'ameublement et de bricolage. Dans la restauration, le groupe Flo [Hippopotamus] Bistro romain, Bofinger, etc.) a, par exemple, mis en place un CDI pour étudiant : 20 heures par semaine, sur deux jours, souvent le week-end. Le groupe emploie 600 étudiants par an, essentiellement en Île-de-France. Un autre secteur semble commencer à s'intéresser à cette main-d'œuvre : la propreté. Facilcom, spécialiste du service en entreprise, a lancé

en début d'année une campagne qui lui a permis de recruter 400 étudiants. Sur la période de juillet à septembre, ils ont travaillé en moyenne 65 heures. L'intérêt économique est évident : sur les vacances d'été, les contrats à durée déterminée conclus avec des étudiants n'imposent pas le versement de la prime de précarité.

Au noir. Excepté cela, le travail des étudiants relève tout de même du droit commun, ce que des employeurs malveillants peuvent « oublier ». Il est donc une règle (1) à suivre : refuser tout emploi non déclaré. Ce serait se priver de cotisations sociales – donc, potentiellement, de l'assurance maladie – et se trouver en situation délicate en cas d'accident ou de non-respect du droit. Une situation précaire, peu favorable au suivi des études. ★
MARION ESQUERRE
(1) Pour connaître ses droits, petit guide utile du CDIJ : <http://2doc.net/5hju>.

LA PAROLE À... «C'est difficile de s'engager sans sacrifier certains cours»

CAMILLE, 23 ans, étudiante en master pro 2 à Montpellier
« J'ai commencé à travailler l'été de ma première année d'études, comme standardiste au conseil régional. Du coup, durant l'année, ils ont fait appel à moi de manière ponctuelle. Je voulais bosser pour soulager mes parents, même si ce n'était pas un besoin vital. Ça me permettait au moins de financer mes frais de scolarité, mais aussi d'entrer un peu dans la vie active. C'est gratifiant de gagner son argent soi-même. Ensuite, j'ai travaillé pour la mairie de Toulouse, en soutien scolaire deux soirs par semaine, et je donnais des cours particuliers. Je trouve toujours mes emplois sur le site du Centre régional information jeunesse (CRIJ). L'année dernière, je n'ai pas pu travailler mais je me suis débrouillée pour trouver un stage "gratifié" de trois mois. Actuellement, je cherche un job, mais c'est compliqué. C'est difficile de s'engager sans sacrifier certains cours. Mais en même temps, les frais d'inscription ont augmenté : 467 euros cette année ! »